

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL207

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 7

A l'alinéa 4, après le mot :« recueil », substituer au mot : « de » le mot : « du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.